



MAIRIE
DE
LA CHAISE-DIEU
43160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-deux le vingt juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Chaise-Dieu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur André Brivadis, maire.

Présents : Fabien BLANCHEFORT, Stéphane GIBERT, Yannick LAVERROUX, Armelle SAVINEL Adjoints au maire, Olivier MARION, Gérard SPECCEL, Bernard VIALANEIX Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné un pouvoir : Pierre PHILIPON à Olivier MARION, Paul PHILBEE à Stéphane GIBERT, Pascale SCIORTINO à Gérard SPECCEL .

Absents : Thierry FAIVRE, Stéphane WENGER.

Secrétaire de séance : Armelle SAVINEL ;

Ajout à l'ordre du jour coupe de bois proposition ONF

■ **Réforme , à partir du 1^{er} juillet 2022, les délibérations doivent être signées par le Maire et le secrétaire de séance transmises au contrôle de légalité et publiées sous 8 jours le procès-verbal de l'assemblée délibérante devra être signé approuvé en début de séance du prochain conseil et signé par le Maire et le secrétaire de séance.
Le procès-verbal unique remplace le compte rendu et procès-verbal il respectera le formalisme défini par décret.**

■ **Contrat d'apprentissage, au Centre de Loisirs nous avons la possibilité de proposer un contrat d'apprentissage à Lisa BONNAMAIN, habitant le secteur, employée en CEE lors des vacances scolaires au centre de loisirs.
Elle prépare un BPJPES formation financée intégralement, 75% du temps de présence a l'ALSH 25% en formation, rémunération 43 % du SMIC la première année.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)**

■ **Passage à la nomenclature comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.
Sur proposition de la DGFIP.
Question est posée de la possibilité de changer entre M57 développée ou simplifiée.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)**

■ **Intégration de l'indemnité de régie au Régime indemnitaire.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)**

■ **Convention avec un écran des étoiles.
L'association qui projette le film en plein air Cyrano de Bergerac le 29 juillet, demande 400 € de subvention.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)**

■ **Tarifs camp ALSH
Le service unifié a validé le tarif pour les camps de 4 jours et 3 nuits**

<i>Quotient Familial</i>	<i>< 350</i>	<i>350,1 < 650</i>	<i>650,1 < 950</i>	<i>950,1 < 1250</i>	<i>> 1250</i>
Mini-camps 4 jours / 3 nuits (dégressivité 5€ à partir du 2ème enfant)	80,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €
Communes Non adhérentes au S. U.	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)

■ Subvention amendes de police

Deux dossiers seront proposés : - installation de radars pédagogiques ainsi que la réfection de l'escalier en pierre rue des Fossés le financement est de 30% le dossier sera présenté en commission départementale à l'automne ;

Proposition est faite de ne pas attendre l'attribution pour valider le devis de l'escalier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)

■Fond de compensation TVA de 2021 reçue en 2022 74 693 €

Travaux rue Saint Robert et Place Lafayette terminés

Transfert de la subvention rue de Fossés rue de l'Aumône : travaux réalisés par l'entreprise Chambon devis validé, facture plus importante.

Travaux chemin Valentin, des travaux ont déjà été réalisés il y a quelques années la partie base à été ravinée par l'orage. La mairie de Connangles fournit le matériel le reste est à la charge de la Chaise Dieu, le chemin communal appartient à la commune de la Chaise-Dieu.

Il restera à réaliser les travaux sur les routes à La Chaux et Arfeuilles, Les Chaloux et la Pénide, ainsi que Champrigaud à prévoir au Budget 2023.

Travaux de l'école, nous sommes en attente du diagnostic structure de l'Apave pour faire intervenir l'architecte, le prix des matériaux augmente il faudra revoir le plan de financement, les travaux ne pourront avoir lieu avant 2023/2024.

■ Subvention Parc Livradois Forez ;

Somme : 2,66 € par habitant pour leur fonctionnement environ 1630€ pour 660 habitants.

Question posée du retour sur investissement

Vote : Pour : 9 voix

2 abstentions : Gérard Specel, Pascale Sciortino

■ Ouverture de crédits.

Une décision modificative soit 1100€ passent au compte 283 pour un amortissement constaté à tort.

Vote : Pour 9 voix

2 abstentions : Gérard Specel, Pascale Sciortino ;

■ Coupe de bois à Arfeuilles, c'est un lot d'épicéas il convient de retirer les arbres défaillants sur proposition de l'ONF , le prix de l'épicéa remonte et les travaux de l'ONF sont en général bien réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (11voix)

■ Divers

▪ Il y a un plan de Renouée à détruire non loin du restaurant le Fougaou, espèce invasive.

▪ Installation d'une rampe dans la rue qui arrive à la boulangerie La flûte Casadéenne, l'entreprise QUISSAC a fait un devis 784, 58€, Mr GERENTON propriétaire est d'accord pour un ancrage sol mais pas mur, il faudra penser à protéger le bas de la rampe, il faut également l'autorisation de Mr GERENTON.

▪ 12 ukrainiens sont arrivés dans la maison rue Cziffra ils rejoignent les 5 déjà présents.

- La demande de Mr le Maire à l'Agglo pour des vélos électriques et un bus faisant la navette Craponne la Chaise Dieu en relais du train touristique a été refusée.
- La mairie a candidaté au concours du village fleuri, une délégation est venue le 4 juillet faire le tour du Bourg, il y a 22 participants dans notre catégorie.
- Le plan d'eau sera surveillé jusqu'au 4 août le recrutement continue pour la fin de la saison.
- Mme BLIN employée titulaire a envoyé un courrier à l'attention des conseillers municipaux au sujet de l'indemnité de fonction itinérantes, elle sera reçue en entretien par Mr LAVERROUX.
- Le socle destiné à l'implantation du panneau numérique place de la Gare est réalisé. Le panneau devrait être installé en septembre.
- L'EHPAD a fait la demande d'un container à cartons, cela n'est pas possible il faut les transporter en déchetterie.
- Le grenailage n'a pas pu être fait sur la partie communale devant le Garage BERAUX car il n'a pas déplacé les véhicules, il ne sera pas fait car il faudrait faire revenir l'entreprise et cela engendrerait un coût supplémentaire.
- Un groupe d'éclaireurs a occupé le terrain du Stade, Monsieur le Maire a donné son autorisation
- Carte communale la prochaine réunion aura lieu en septembre.
- Cimetière l'application est en route
- Remise des médailles de la famille 4 familles ont obtenu la médaille, la remise aura lieu le 14 Août. Une cérémonie sera organisée à cette occasion.
- Marquage au sol, il manque des marquages les véhicules empruntent encore l'Avenue de la gare à contresens. Un stationnement interdit va être mis en place devant chez Mr Thiolas, car les véhicules stationnés gênent la circulation des camions.

La séance est levée à 22 Heures 57 .